Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-024RURAL-DE

DELIBERATION N°2026/024/ViM

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Le dix février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 03/02/2026

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 28
Nombre de votants :33
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'excusés : 5
Nombre d'absents : 8

PRESENTS
BLERUAIS : LECOMTE Maryse **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : LEVREL Denis, COLLIAUX Valérie **IRODOUER** : **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge, ROUAULT Delphine **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, GUEE Madeleine, DESPRES Joseph, Thierry VERNEY **MUEL** : CHENAIS Patrick **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
Patrick HERVIOU, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, DIVET Anne, LELU Annette
ABSENTS
BUISSON Alain, TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure, HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa, BRICHE Fabien, URVOY Karine, MORICE Anne-Marie
POUVOIRS
Patrick HERVIOU à BOUILLET Isabelle, LE FUR Christine à GUEE Madeleine, LE BIAVAN Rolland à JALU Serge, DIVET Anne à GLOTIN Michel, LELU Annette à GUITTON Pierre

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260210-024RURAL-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FEVRIER 2026	DELIBERATION N°2026/024/ViM

FINANCES	Rapporteur : Joseph DESPRES

ATTRIBUTION SUBVENTION FAMILLE RURALE

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu le règlement d'attribution des subventions,
Vu la demande de subvention de l'association,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 28 janvier 2026,
Vu le budget,

Monsieur le vice-président en charge des finances rappelle que dans le cadre de sa compétence petite enfance, la Communauté de Communes charge l'association Familles Rurales d'une partie de la gestion et de l'animation des actions relatives au Relais Petite Enfance (RPE) et espaces jeux. La Communauté de Communes charge également l'association de temps de réflexion et d'apport ingénierie sur des actions.

Il présente les demandes de subventions à hauteur de 14 450 € pour le fonctionnement de Espace Vie Sociale et de 16 032 € pour la gestion du RPE. Il précise que des conventions d'objectifs devront être signées afin de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat sur les actions soutenues et sur le RPE.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Octroie une subvention de 14 450 € au titre de l'année 2026 pour le financement des actions soutenues telles que précisées dans la convention d'objectifs.**
- **Octroie une subvention de 15 000 € maximum au titre de l'année 2026 pour le fonctionnement du RPE.**
- **Précise que ces subventions seront versées en deux fois conformément au règlement d'attribution des subventions : 80% à la décision d'attribution et signature des conventions et le solde en n+1 sur présentation d'un bilan d'activité et financier et selon les modalités définies par les conventions.**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT